

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du Conseil Communautaire du 04 décembre 2018

### Délibération n° DE\_04122018\_25

L'an deux mille dix-huit, le mardi 04 décembre à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 28 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Lavazan, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

Nombre de membres en exercice	53
Nombre de membres présents	43
Nombre de suffrages exprimés	48

#### Etaient présents :

Aubiac : Daniel SAINT-MARC

Bazas : Danielle BARREYRE, Jean-François BELGODERE, Jean-Bernard BONNAC, Bernard BOSSET, Joël CROS, Marie-Bernadette DULAU, Hélène FOURNIER, Isabelle POINTIS

Bernos-Baulac : Philippe COURBE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL

Birac : Jean-Pierre MANSEAU

Captieux : Jean-Luc GLEYZE (arrivée à 20h55), Morgane LE COZE, Christine LUQUEDEY

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats : Philippe LACAMPAGNE

Cours-les-Bains : Bruno DREUMONT

Cudos : Bernard DAURIAN, Jean-Claude DUPIOL

Escaudes : Philippe MONNIER

Gajac : Bruno DIONIS du SEJOUR

Gans : Claude LAFFARGUE

Giscos : Fabienne BARBOT

Goulade : René CARDOIT

Grignols : Jean-Pierre BAILLE, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL-TACH

Labescau : Christian LAFARGUE

Lados : Jean-Serge LAMBROT

Lartigue : Philippe LAMOTHE

Lavazan : Jacky LAPORTE

Lerm-et-Musset : Martine LAGARDERE

Lignan-de-Bazas : Olivier DUBERNET

Marimbault : Francis STURMA

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Madeleine LAPEYRE

Le Nizan : Michelle LABROUCHE

Saint-Côme : /

Saint-Michel-de-Castelnau : Jean-Marie ZORILLA

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Eric VIGNEAU

Sigalens : Alain CHAZEAU

Sillas : Michel DESQUEYROUX

Absents, excusés : Pascal CALDERON, Carole DEVELAY, Valérie ESQUERRE, Michel LAMBERT, Jean-Luc LANOELLE, Serge MOURLANNE, Pascale SEMPROLI,

FAVRE-BERTIN, Kathya GAILLARD, JEAN-PIERRE TECHENE

Procurations : Carole DEVELAY à Marie-Bernadette DULAU, Michel FAVRE-BERTIN à Bernard BOSSET, Jean-Pierre TECHENE à Danielle BARREYRE, Dominique LAMBERT à Hélène FOURNIER, Pascale SEMPROLI à Philippe COURBE

Secrétaire de séance : Madeleine LAPEYRE

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

## **OBJET : RAPPORT N°09 – COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE BAZAS (CLSPR)**

**Rapporteur : Olivier DUBERNET**

La loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016 est rendue applicable par le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 et institue en lieu et place des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

En outre, le décret n°2017-456 du 29 mars 2017, modifie la composition des anciennes commissions locales. A Bazas, il rend nécessaire de renouveler la Commission Locale en charge de l'AVAP (CLAVAP) constituée par la délibération n°DE\_16022016\_01 du 16 février 2016 et modifiée par la délibération n°DE\_31052016\_15 du 31 mai 2016.

Le décret fixe les membres de droit de la nouvelle Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de la façon suivante :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme,
- le maire de la commune concernée par le Site Patrimonial Remarquable,
- le Préfet
- le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC),
- l'Architecte des Bâtiments de France.

De plus, le décret fixe à un nombre maximum de 15 titulaires et 15 suppléants, trois collèges composés du même nombre de personnes : un collège d'élus, un collège d'associations du patrimoine et un collège d'experts.

Le Conseil Communautaire doit désigner en son sein les membres qui composeront le collège des élus. Il est également proposé la composition suivante des collèges des associations et des experts. La composition de la Commission Locale du SPR de Bazas sera soumise à l'avis du Préfet, conformément à l'article D. 631-5 du Code du Patrimoine.

- Collège des élus

Titulaires	Suppléants
Dominique LAMBERT	Jean-François BELGODERE
Marie-Bernadette DULAU	Fabienne BARBOT

- Collège des associations

Titulaires	Suppléants
Les amis de la Cathédrale	Les amis du Bazadais
Les amis de la Cité	CAUE de la Gironde

- Collège des experts

Titulaires	Suppléants
Claire PARIN, professeur	Christian GENSBEITEL, historien
Evelyne BALLION, architecte	Jean-Marie BILLA, architecte

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé, décide à la majorité :

⇒ **DE VALIDER** la composition de la commission locale proposée et la soumettre pour avis au Préfet.

Une fois l'avis du Préfet rendu sur la composition de la CLSPR proposée, le Conseil Communautaire pourra mettre en place cette commission.

**Abstention de Philippe COURBE, Hélène FOURNIER**

Résultat du vote :

Votants : **48**  
Abstentions : **2**  
Pour : **46**  
Contre : **0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 05 décembre 2018.

Le Président  
Olivier DUBERNET  
Signé électroniquement